

Procès-verbal

Conseil municipal du 27 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2016

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Nathalie LARDELLIER, , Sylvain CASASOLA, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Marie-Françoise DORAND, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Chantal MASSON

Absents ayant donné pouvoir : Lionel ALVARO à Nathalie LARDELLIER, Christelle AMAOUZ à Pascal FAVRE, Vincent GONNET à Germain LYONNET

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Procès-Verbal du 28 Juin 2016 qui est adopté sans réserves à l'unanimité des membres présents et représentés

II) COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Décision n° 16/40- 13/06/2016– Régie de recettes et d'avances –Modification de l'acte constitutif de création

Il est complété l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes et d'avances par les dispositions suivantes :

7° : Jardins familiaux communaux – redevance d'occupation- compte d'imputation 752 « Revenus des immeubles »

Décision n° 16/41- 17/06/2016– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association l'Afrique dans les Oreilles

Il est décidé de conclure avec l'Association l'Afrique dans les Oreilles, domiciliée 8, rue de l'église 54210 Burthecourt-aux-Chênes, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « les guerriers tambourinaires » dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2016 pour un montant global de mille quatre cent soixante-dix sept (1477) euros toutes charges comprises hors frais de restauration

Décision n° 16/42- 17/06/2016– Conclusion d'une convention de remplacement de personnel avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Il est décidé de conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon une convention en vue d'assurer le remplacement d'un agent en charge des missions Finances et Marchés publics pour une durée de 10 jours pour le mois de Mai 2016 et pour un montant journalier de 290 €.

Décision n° 16/43- 28/06/2016– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association VOLTAIK

Il est décidé de conclure avec l'Association Voltaik domiciliée 55A, rue de la Filature 69100 Villeurbanne, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé «Reflet(s) » dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2016 pour un montant global de huit cent (800) euros toutes charges comprises.

Décision n° 16/44- 28/06/2016– Conclusion d'une convention de remplacement de personnel avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Il est décidé de conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon une convention en vue d'assurer le remplacement d'un agent en charge des missions Finances et Marchés publics pour une durée de 9 jours pour le mois de Juin 2016 et pour un montant journalier de 290 €.

Décision n° 16/45- 29/06/2016– Conclusion d'une convention d'optimisation de charges et de ressources avec la société Ecofinance Collectivités

Il est décidé de conclure avec la société Ecofinance Collectivités domiciliée 5, avenue Albert Durand-Aéropôle Bât 5-31700 Blagnac une convention d'optimisation de charges et ressources en vue d'étudier les principaux leviers d'économies et de ressources. La mission commencera en Septembre pour une rémunération égale à 50 % HT de l'optimisation constatée au titre de l'antériorité ainsi que sur celles réalisées pendant les deux années suivant la mise en œuvre des recommandations avec un plafonnement fixé à 24 900 € HT.

Décision n° 16/46- 01/08/2016– Réaménagement des jardins familiaux de Chamalan - Fourniture d'abris de jardin – Attribution du marché à la société Hyleores bois Loisirs

Il est décidé de choisir l'offre présentée par la société Hyleores bois Loisirs domiciliée 33, chemin du Vavre 69380 Lozanne relative au marché de fourniture d'abris de jardin et signer l'acte d'engagement y afférent.

Le marché est conclu pour un montant HT global de 36 998 € incluant les options 1 (pose -7098 €) et 2 (création de longrines ou plots béton -3900 €).

Décision n° 16/47- 01/08/2016– Fourniture, mise en place et raccordement d'un toilette publique automatique et de toilettes sèches – Attribution du lot 2 à la société Toilitech

Il est décidé de choisir l'offre présentée par la société Toilitech domiciliée ZA la grange Ile Sud 05230 Chorges pour le lot 2 « toilette sec jardin de chamalan » relatif au marché de fourniture, mise en place et raccordement d'un toilette publique automatique et de toilettes sèches et signer l'acte d'engagement y afférent.

Le marché est conclu pour un montant HT de 10 300 € correspondant à un montant TTC de 12 360 €.

Décision n° 16/48- 08/08/2016– Conclusion d'une convention de remplacement de personnel avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Il est décidé de conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon une convention en vue d'assurer le remplacement d'un agent en charge des missions Finances et Marchés publics pour une durée de 10 jours pour le mois de Juillet 2016 et pour un montant journalier de 290 €.

Décision n° 16/49- 08/08/2016– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Les Peigneurs de Girafe

Il est décidé de conclure avec l'Association les peigneurs de Girafe domiciliée Mont friol 69620 Chamelet, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Laurence tavernier Trio » dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2016 pour un montant global de huit cent (800) euros toutes charges comprises.

Décision n° 16/50- 08/08/2016– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de prestations de services avec l'Association Le Poisson

Il est décidé de conclure avec l'Association le poisson volant domiciliée 4, rue du Montoulon 07000 Privas un contrat de prestation de service en vue d'assurer une animation musicale dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2016 pour un montant global de mille quatre cent soixante-cinq (1465) euros toutes charges comprises

Décision n° 16/51- 21/08/2016– Intervention musicale en milieu scolaire – passation d'un convention de prestation de services avec l'Ecole de Musique de Quincieux

Il est décidé de conclure avec l'Ecole de Musique de Quincieux demeurant 4, route de Chasselay 69650 Quincieux une convention de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités musicales pour le niveau élémentaire au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Les prestations seront facturées en coût horaire 44,12 euros soit un montant total prévisionnel de 16 323,30 euros toutes taxes comprises pour les 370 heures d'interventions prévisionnelles établies. Ces tarifs étant adossés à la convention collective de l'animation socioculturelle seront éventuellement actualisés en fonction de l'évolution de la réglementation

Le montant définitif de rémunération sera arrêté au vu du relevé d'heures de présence transmis par l'association et validé par la commune.

Décision n° 16/52- 06/09/2016– Temps d'activité périscolaire – passation d'un contrat de prestation de services avec Madame Catherine Dottori

Il est décidé de conclure avec Madame Catherine Dottori domiciliée 75, route de Lachassagne 69480 Lucenay un contrat de prestation de services en vue d'assurer une découverte du volume dans le cadre de l'animation des TAP au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un total de 51 heures et pour un montant global de mille sept cent quatre-vingt cinq euros.

Décision n° 16/53- 06/09/2016– Temps d'activité périscolaire – passation d'un contrat de prestation de services avec Madame Martine Paris

Il est décidé de conclure avec Madame Martine PARIS domiciliée 30, rue Pierre Carbon 69270 Fontaines sur Saône un contrat de prestation de services en vue d'assurer une découverte sophrologie dans le cadre de l'animation des TAP au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un total de 106,5 heures et pour un montant global de deux mille huit cent trente-neuf euros et vingt-neuf centimes

Décision n° 16/54- 06/09/2016– Temps d'activité périscolaire – passation d'un contrat de prestation de services avec Monsieur Sébastien Lorca

Il est décidé de conclure avec Monsieur Sébastien Lorca domicilié D933 914 RTE Domaine Vals de Saône 01480 Fareins un contrat de prestation de services en vue d'assurer de la découverte Musique dans le cadre de l'animation des TAP au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un total de 106,5 heures et pour un montant global de trois mille quatre cent huit euros

Décision n° 16/55- 06/09/2016– Temps d'activité périscolaire – passation d'un contrat de prestation de services avec Madame Muriel Carrier

Il est décidé de conclure avec Madame Muriel Carrier domiciliée La Charrière du Puits 69650 Quincieux un contrat de prestation de services en vue d'assurer une découverte Anglais dans le cadre de l'animation des TAP au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un total de 106,5 heures et pour un montant global de deux mille quatre cent quatre-vingt quatre euros et soixante quatre centimes

Décision n° 16/56- 06/09/2016– Temps d'activité périscolaire – passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Le Ronin

Il est décidé de conclure avec l'association Le Ronin domiciliée 222, route des Echets 69250 Montanay un contrat de prestation de services en vue d'assurer une découverte Karaté dans le cadre de l'animation des TAP au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un total de 51 heures et pour un montant global de mille trois cent cinquante neuf euros et soixante six centimes

Décision n° 16/57- 12/09/2016– Conclusion d'une convention de remplacement de personnel avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Il est décidé de conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon une convention en vue d'assurer le remplacement d'un agent en charge des missions Finances et Marchés publics pour une durée de 10 jours pour le mois d'Août 2016 et pour un montant journalier de 290 €.

**Décision n° 16/58- 12/09/2016– AMO pour la mise en place des maîtrises d'œuvre
Médiathèque et Restaurant -Attribution du marché public au Groupement Amome Conseils et Romain Allimant Paysages**

Il est décidé de choisir l'offre proposée par le groupement de commandes conjoint comprenant Amome Conseils 36, rue Rabelais 69500 Vaulx en Velin et Romain Allimant Paysages 725, Boulevard Barrier 73100 Aix les Bains d'un montant de 23 256 € TTC et de signer la proposition technique et financière relative à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place des maîtrises d'œuvre Médiathèque et Restaurant.

Décision n° 16/59- 15/09/2016– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Le Bruit qui Court

Il est décidé de conclure avec l'Association le Bruit qui court domiciliée 6, rue auguste Gillot 93200 Saint-Denis, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « le quatuor Yako » dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2016 pour un montant global de neuf cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (949,50) toutes charges comprises.

III) PROJETS DE DELIBERATIONS

➤ INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 2016-50 Approbation des modalités de perception et de reversement par le SIGERLy de la taxe communale sur la consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Madame Mureau rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.5212-14 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il existe un syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité peut être perçue par le syndicat en lieu et place d'une commune dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1^{er} janvier de l'année est supérieure à 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts

Lorsque la taxe est perçue au profit du syndicat en lieu et place de la commune en application de l'alinéa précédent, l'organe délibérant du syndicat intercommunal fixe le tarif applicable dans les conditions prévues à l'article L.2333-4 du CGCT. Le coefficient d'actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité délibéré par le SIGERLy a été fixé à 8,50 par délibération du 17 juin 2015.

L'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité a conduit à une multiplicité des fournisseurs d'électricité qui nécessite de contrôler la perception de cette taxe auprès de tous les opérateurs ; Le syndicat peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune de Quincieux prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts ;

Par ailleurs, pour couvrir les coûts de gestion du SIGERLy, il est prévu que le syndicat conserve 1 % du montant de la taxe communale sur l'électricité correspondant aux frais occasionnés pour la perception et le contrôle aux lieu et place de la commune ;

Madame Mureau demande aux membres du Conseil d'approver les modalités de perception et de réversement par le SIGERLY de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour la commune de Quincieux comme présenté plus avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-24, L.2224-31, L.2333-2 et suivants ;

Vu l'article 1 des statuts donnant compétence au Syndicat en matière de « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » ;

Vu la délibération du 17 juin 2015 fixant le coefficient multiplicateur de la TCCFE ;

Vu la population de la commune concernée (supérieure à 2000 habitants) ;

DECIDE que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sera perçue par le SIGERLY en lieu et place de la commune de Quincieux selon le coefficient multiplicateur en vigueur fixé par le SIGERLY

INDIQUE que le SIGERLY reversera 99 % du montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à la commune de Quincieux

PREND NOTE que la perception et le réversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le SIGERLY pour la commune de Quincieux intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la décision concordante du syndicat et de la commune a été adoptée

DIT que le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

➤ EDUCATION, ENFANCE ET ACTION SOCIALE

Délibération n° 2016-51 Approbation de la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de la charte des ATSEM précisant les droits et les devoirs de chaque partenaire à l'école maternelle (enseignants, ATSEM et Municipalité).

Ce projet a reçu un avis favorable des ATSEM, de Madame la Directrice de l'école et des enseignants.

Elle a été soumise au Comité Technique en séance du 13 septembre 2016, qui a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 13 Septembre 2016,

Vu le projet de charte ci-annexé,

ADOOPTE la charte des ATSEM

DIT que la charte fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des partenaires de la charte

Délibération n° 2016-52 Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation à signer l'avenant n° 1 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Suite à son départ de la Communauté de communes Mont d'Or-Azergues (CCMOA) le 31 décembre 2013, la Commune de Quincieux a signé un contrat propre afin de prendre en compte les actions menées par celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de quatre ans.

Au regard de nouveaux projets portés par la Commune (création du RAM intercommunal avec Lissieu, Formation BAFA et BAFD), il convient de les inscrire dans le contrat enfance jeunesse actuellement en vigueur.

Madame l'Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse fait ensuite lecture des principales dispositions du projet d'avenant qui intègre ces deux projets et demande son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales n°LC-2006-076 en date du 22 juin 2006,

Vu la délibération n° 2014-083 du 25 Novembre 2014 portant signature d'un contrat enfance jeunesse communal avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu le contrat enfance jeunesse signé le 31 Décembre 2014.avec la CAF du Rhône,

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au contrat enfance jeunesse communal avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rattachant.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2016

➤ RESSOURCES

Délibération n° 2016-53 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC

Monsieur Rippe rappelle que la Commune de Quincieux proposait jusqu'en juin 2014 des cours d'informatique. La Maison des jeunes et de la culture de Quincieux a décidé de poursuivre cette activité et propose des cours d'informatique à ses adhérents depuis le mois de septembre 2014.

Il rappelle également que la Commune peut être amenée à titre exceptionnel à soutenir financièrement cet atelier car la cotisation demandée aux adhérents est faible au regard du coût que représente la mise en place de cette activité, notamment la prise en charge du salaire de l'animateur. L'impact du coût réel sur les adhérents aurait comme effet de limiter le développement de cette activité.

Elle a ainsi fin 2014 subventionné la MJC pour un montant de 1000 € et la même demande a été formulée dernièrement pour les motifs développés plus avant.

Monsieur Rippe précise qu'il n'y aura plus d'activité à compter de la rentrée 2016 faute d'un nombre assez important de participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Mme Tilly-Demars ne participant pas au vote car personnellement intéressée,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la Culture,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit de la Maison des jeunes et de la culture de Quincieux pour la mise en place de cours d'informatique

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé »

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibération n° 2016-54 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Grange à Sons

L'association « La grange à sons », a comme ambition le développement d'activités culturelles et artistiques en particulier liées à la musique. Dans le cadre de son objet statutaire, elle souhaite organiser une manifestation autour du conte et dans une forme conviviale et ouverte aux amateurs le 26 Novembre à la MJC à l'instar des précédents éditions en 2014 et 2015 qui ont rencontré un succès public.

Ce projet ayant un intérêt communal avéré (soutien à l'action culturelle locale permettant ainsi de proposer des droits d'entrée accessibles au plus grand nombre), il est proposé un soutien financier de la Commune à hauteur de 190 €. Il est précisé que cette aide revêt un caractère exceptionnel.

Madame Masson demande si l'association bénéficie d'une subvention fixe et s'il ne faudrait pas l'augmenter, étant donné que les demandes de subvention exceptionnelle sont récurrentes chaque année.

Monsieur le Maire répond que jusqu'à présent le versement de subvention dite exceptionnelle se fait en fonction de projets concrets mais qu'au regard de la récurrence des demandes, de la qualité des projets présentés, la question sera débattue en Commission Associations au titre du budget 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la Culture,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 190 € au profit de l'Association « Grange à sons » pour contribuer à la réalisation de sa manifestation culturelle autour du conte édition 2016

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé »

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

➤ ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n° 2016-55 Autorisation à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'énergie ou services de ENGIE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une expérimentation du prélèvement comme mode de règlement des dépenses des collectivités locales et de leurs établissements publics est menée conformément aux termes de la lettre circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 Décembre 2008.

la commune de Quincieux ayant souhaité participé à cette expérimentation, la mise en place du prélèvement automatique comme moyen de paiement de ses factures énergétiques, a été proposée par ENGIE et ceci en accord avec le comptable de la Trésorerie de Neuville sur Saône.

Une convention doit alors être signée entre la commune de Quincieux, la Trésorerie de Neuville sur Saône et ENGIE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre circulaire de la Direction générale des finances publiques du 30 décembre 2008,

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention tripartite et toutes pièces nécessaires avec ENGIE et la trésorerie de Neuville sur Saône pour la mise en place du prélèvement automatique des factures d'énergie électrique

IV) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Délégation du 1er Adjoint Laurent MONCEL

*Ordure ménagères

A compter du 31 octobre, la périodicité de ramassage des ordures ménagères change avec une intervention une fois par semaine fixée au lundi sauf pour les commerces, bâtiments publics et logements collectifs du centre bourg maintenue à deux passages ; le ramassage du tri sélectif se fera désormais toutes les semaines le mercredi. Le ramassage en pleine nuit est désormais terminée, étant organisé plus tard dans la matinée.

Monsieur Lyonnet demande si le taux de la TEOM va augmenter.

Monsieur Moncel le rassure en expliquant que l'impact financier touchera uniquement les collectifs de centre bourg et pour un montant avoisinant entre dix et vingt euros par an

Monsieur le Maire complète la présentation en indiquant qu'un autocollant sera apposé sur les bacs en Octobre avec l'ensemble des informations présentées plus avant.

*Entretien des fossés

Un courrier de rappel va être adressé prochainement pour les propriétaires riverains de fossés qui sont tenus à une obligation d'entretien ; un courrier du même type avait été envoyé concernant l'élagage des plantations et il avait porté ses fruits.

*Silos à verre

Un projet de silos à verre enterrés à la Bottière est prévu en remplacement des silos à verre actuels pour des raisons esthétiques et phoniques ; la Métropole prévoit cependant que leur nombre sera réduit pour faciliter la gestion.

Madame Tilly-Desmars demande la date de réimplantation de la benne à verre qui était située dans le quartier de la gare.

Monsieur Moncel la rassure en lui indiquant que cette dernière a été seulement délocalisée le temps des travaux tout en restant dans le même périmètre. Un bilan est cependant prévu avec les services métropolitains pour déterminer dans un proche avenir l'emplacement le plus approprié. Les habitants en seront informés.

- Délégation du 2ème Adjoint Monique AUBERT

*Relais d'Assistantes Maternelles

Suite au départ de l'animatrice en poste début Juillet entraînant une fermeture provisoire des locaux, de nouveaux entretiens sont planifiés début octobre permettant d'envisager une réouverture pour le début de l'année prochaine.

*Semaine bleue

Il est rappelé la tenue du 3 au 9 Octobre de la semaine nationale pour les Personnes Agées et les retraites sur la thématique « à tout âge faire société ». La Commune proposera trois animations :

- Mardi 4 en collaboration avec le club de randonnée une marche en bord de Saône
- Mercredi 5 en collaboration avec le centre de loisirs un goûter ludique sur le thème « Même Pas Peur »
- Jeudi 6 : animations (jeux et goûter) en collaboration avec le club des anciens

*1ère Semaine pour l'Emploi

Le Pôle emploi de Neuville sur Saône organise 3 après-midi de Job-dating les 10, 11 et 13 octobre entre 13h30 et 17h00 sur rendez-vous

*Accueil de loisirs

Madame Dorand s'étonne de l'absence d'ouverture fin Août de l'accueil de loisirs avant la rentrée scolaire et demande des explications

Madame Aubert lui affirme que les modalités de fermeture estivale de la structure restent inchangées, période fixée à quatre semaines et que les évolutions minimes sont liées à l'adaptation au calendrier de l'Education Nationale.

- Délégation du 3ème Adjoint Hervé RIPPE

*Forum des associations

Un bilan globalement positif ressort du dernier forum des associations, le seul bémol étant le faible investissement de certaines associations qui ne sont pas restées jusqu'à la fin de la journée.

*Journée Européenne du Patrimoine

Le nombre de visiteurs a été très modeste mais les contes ont été appréciés

*Festival Saôn'Automne

Ce festival a connu un beau succès public avec plus de 2100 personnes comptabilisées ; Monsieur Rippe remercie les bénévoles et les services municipaux pour leur implication qui a grandement contribué à la belle réussite de la manifestation.

Madame Masson souhaite connaître le bilan financier du festival

Monsieur Rippe indique qu'une évaluation de cette manifestation est programmée mais qu'il est un peu prématurné pour y répondre.

Monsieur Lyonnet demande si cette manifestation sera reconduite l'année prochaine

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais explique que l'objectif est de trouver à moyen terme d'autres solutions, la commune étant là pour impulser les projets mais n'a pas vocation à les porter indéfiniment. La réflexion de créer un comité des fêtes pour non seulement organiser le Festival mais également assurer la mise en œuvre de manifestations festives doit être menée.

Suite à interrogation de Madame Tilly-Desmars, Monsieur le Maire indique que l'affluence de 2015 était de mille personnes

***FCRD**

Monsieur Rippe communique les derniers résultats sportifs du FCRD avec la qualification des seniors au cinquième tour de la coupe de France et la qualification des U19 au troisième tour de la coupe Gambardella

- Délégation du 4éme Adjoint Michèle MUREAU

***Voirie**

Madame Mureau fait le point sur les travaux de voirie en cours (Traçage de la rue du Huit Mai, pose des coussins lyonnais chemin du Rivat)

***Halte ferroviaire**

La passerelle piétonne sera mise en place le Week-end des 01 et 02 octobre entraînant l'interruption des circulations ferroviaires sur la ligne Lyon-Macon-Dijon dans les 2 sens et la réalisation de travaux nocturnes.

***Réunion de programmation avec les services métropolitains**

Les demandes communales 2017 entendent prioriser la sécurité des piétons ; la présentation des demandes se fera de manière plus détaillée en commission voirie le 20 octobre prochain. Monsieur le Maire évoque le projet d'étude à mener pour réaliser des aménagements de sécurité sur la route de Neuville en 2017 et la réflexion à lancer sur l'aménagement de la place de l'église

***Transports collectifs**

Le Conseil départemental du Rhône a transmis sa décision de la suppression de la ligne 138 au regard de la faible affluence; la commune souhaite en contrepartie bénéficier d'arrêts émanant de la ligne 118 et une demande va leur être transmise rapidement en lien avec les Maires de Saint Germain et Trévoux.

Un complément d'offre de transport a été également apporté par l'arrivée d'une nouvelle desserte nommée ligne 3 complémentaire à la ligne 113 existante qui assurera la liaison entre Trévoux et la gare de Saint Germain au Mont d'Or en passant par Quincieux.

- Délégation du 5éme Adjoint Pascal FAVRE

***Equipements publics en centre bourg**

Il est fait une présentation sommaire du calendrier de lancement de la phase 1 de l'opération d'extension et restructuration des équipements en centre bourg avec en un premier temps le projet de médiathèque avec intentions architecturales (ouverture programmée dans deux ans) puis dans un second temps le projet de restaurant scolaire ; le phasage sera établi de sorte que la continuité de la qualité de service aux usagers soit maintenu durant toute l'opération.

***Bâtiments communaux**

Un point est fait sur les travaux exécutés durant l'été (Forage d'un puits ; rénovation des vestiaires du club de Football) et les prévisions pour la fin d'année (rénovation de la charpente de l'église)

- Délégation du 6éme Adjoint Elodie PATIN

*Rentrée scolaire 2016-2017

La rentrée scolaire a été relativement sereine malgré les consignes de sécurité renforcées au niveau des abords des écoles dans le contexte de menace terroriste ; La commune accueille 404 élèves dont 245 en élémentaire et 159 en maternelle.

L'équipe pédagogique en élémentaire a été fortement renouvelée avec sept nouvelles enseignantes.

*TAP /Cantine

Il est à noter une fréquentation des TAP et de la cantine sensiblement égale aux années précédentes ; La Commune a insisté sur le respect des dates d'inscription pour permettre une organisation fluide et des dossiers ont donc été refusés pour les TAP ; cependant, dans un souci de conciliation, une possibilité à bénéficier de ces activités a été ouverte à partir de Janvier sous réserve que l'organisation le permette.

*Intervention musicale durant le temps scolaire

La municipalité a fait le choix que l'intervention musicale soit assurée par l'école de musique pour cette année. Le projet pédagogique présenté par l'école de musique est d'une grande qualité et garant des attentes formulées par la municipalité.

*Travaux dans les écoles

Un point est fait sur les travaux réalisés pendant les vacances scolaires (Pose de sol souple, mise en place de jeux, réaménagement du bureau de la directrice...)

* Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

L'équipe RASED de la circonscription de Neuville sur Saône a demandé une aide de fonctionnement ; il est rappelé que les coûts de fonctionnement sont à la charge et à la discréption des communes ; une mutualisation des coûts entre communes est envisageable pour les tests psychologiques.

*Divers

Deux rendez –vous sont annoncés :

- Organisation d'un café des parents le vendredi 30 septembre en Mairie
- Organisation d'une conférence sur le harcèlement scolaire le 3 Novembre en deux temps (CM1-CM2 l'après-midi en petits groupes et une à destination des adultes le soir à la MJC) avec l'association chagrin scolaire

*CME

L'élection de 4 représentants + 1 suppléant CE2 + 1 CM1 + 1 CM2 est prévue le 7 octobre matin

- Délégation du Maire Pascal DAVID

*Echangeur APRR A46

Le projet d'échangeur a été retenu par le ministère des transports mais la Commune est dans l'attente d'une réponse officielle.

*Refonte des listes électorales

Un important travail de refonte des listes est en cours aux fins de prendre en compte les mouvements d'électeurs. Les nouvelles listes électorales seront effectives en 2017.

*Hommage à Monsieur Alfred Benjamin

L'AFMD du Rhône organise une cérémonie au cimetière de Quincieux le 8 Octobre en l'honneur de Monsieur Alfred BENJAMIN Allemand antifasciste. Le Conseil Municipal est convié tout comme l'association des anciens combattants et la présence de Madame la consule d'Allemagne et du député de circonscription sont confirmées.

-Questions de conseillers

*Fleurissement

Madame Dorand déplore que le bon entretien du fleurissement soit circonscrit autour de la Mairie mais que dépassé ce périmètre, constat est fait d'une dégradation de la qualité des végétaux illustrant son propos par des massifs de rosiers situés route de Neuville.

Monsieur le Maire rappelle que la charge de travail des services techniques est en hausse importante avec les nouveaux projets dont le zéro phyto, une présence renforcée sur les manifestations ou dans les bâtiments ; une réflexion est donc en cours pour faire appel à plus de sous-traitance.

*Hameau de Billy le Vieux

Madame Masson soumet à Monsieur le Maire les doléances du hameau de Billy le Vieux : insécurité routière, éclairage, et les actions qui ont été réclamées telles que la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à trente, dos d'ânes et un panneau interdiction sauf aux riverains. Monsieur le Maire déplore l'absence de ces retours lors de la commission voirie en juin organisée notamment pour préparer la réunion de programmation avec la Métropole ; Il répond cependant sur une partie des demandes, s'estimant favorable pour l'installation d'un panneau de limitation de vitesse mais contestant la nécessité d'un éclairage supplémentaire ou la réalisation de ralentisseur.

Madame Mureau prend note des demandes et explique que la commune a d'ores et déjà demandé une étude à la Métropole en vue de sécuriser l'abri de bus à Billy le vieux.

Sur le constat de la faiblesse du débit internet dont souffrent les habitants du hameau, Monsieur le Maire rappelle que concernant la fibre Grand Public, Quincieux ne fait pas partie des 3600 communes concernées par le déploiement de la fibre optique au niveau national. La liste a été arrêtée en 2011 par l'État et les opérateurs, L'adhésion de Quincieux à la Métropole de Lyon n'a donc pas entraîné son intégration au Plan France Très Haut Débit. La Métropole de Lyon a envoyé un courrier à SFR pour solliciter le déploiement de la fibre optique FTTH à Quincieux. La municipalité a transmis également un courrier aux opérateurs ORANGE et SFR pour demander le déploiement de la fibre optique FTTH. Concernant la fibre pour les acteurs économiques et les sites publics, la Métropole assurera la couverture du territoire dont Quincieux.

Sur le regret exprimé de la distance à parcourir pour aller en Déchèterie, Monsieur le Maire rappelle la mise en place de bennes pour les déchets verts par quinzaine, l'accès possible à toutes les déchèteries métropolitaines, et une nécessité de repenser ses comportements dans une optique de gestion durable de ses déchets en pensant à mieux trier, à utiliser les recycleries.

L'ordre du jour étant épousé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h45.

Le Maire

Pascal DAVID

